



Réf. Farde e-Assemblées : 2355658

N° OJ : 116

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Tourisme - Subsidés spécifiques à plusieurs associations. - Montant total : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 15.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 10.000,00 EUR à l'asbl Charleroi Danse pour l'organisation du Festival "Brussels Dance !" ;
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl Beeldenstorm pour l'organisation de l'événement « Sur les traces de Bruegel ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :